



Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (Opérateur A.I.P.R)

Durée de la formation

1 jour soit 7 heures (6 heures de théorie et 1 heure de test)

Personne concernée

Profil "opérateur" : *salarié intervenant directement dans les travaux à proximité des réseaux aériens ou enterrés, soit en tant qu'opérateur d'engin, soit dans le cadre de travaux urgents. Sur tout chantier de travaux, l'ensemble des opérateurs d'engin doivent être titulaires d'une AIPR. Les opérateurs d'engin titulaires d'un CACES de moins de 5 ans, n'ont pas l'obligation d'avoir une AIPR. Sur tout chantier de travaux urgents, l'ensemble des personnels intervenant en terrassement ou en approche des réseaux aériens doivent être titulaires de l'AIPR (jusqu'au 1er janvier 2019, il sera cependant admis qu'un seul des salariés intervenant sur un chantier de travaux urgents soit titulaire de l'AIPR).*

Pré-requis

- Aucun pré-requis n'est obligatoire, mais la formation préparatoire à l'examen « Concepteur » est très vivement recommandée pour réussir le QCM
- Il est conseillé d'être familiarisé avec un environnement informatique basique : ordinateur, clavier, souris, navigateur Internet.

Moyens pédagogiques

- Formateur A.I.P.R
- Vidéo projecteur
- Support pédagogiques
- Ordinateurs, tablettes pour le passage du QCM sur le site du MEEM

Objectifs

- Approfondir les connaissances sur la réglementation liée aux travaux à proximité des réseaux
- Approfondir les connaissances du Guide Technique
- Identifier les risques métier pour adapter les méthodes de travail
- Obtenir l'examen A.I.P.R (Autorisation d'intervention à proximité des réseaux) « opérateur »

Programme théorique

- ✓ Le décret anti-endommagement
- ✓ Construire sans détruire
- ✓ Le guichet unique
- ✓ La DT
- ✓ La DICT
- ✓ Le responsable de projet
- ✓ Le propriétaire du réseau
- ✓ L'exploitant du Réseau
- ✓ L'exécutant des réseaux
- ✓ Les intervenants de l'entreprise
- ✓ Topographie : échelles, altimétrie, planimétrie
- ✓ Les affleurants

Encarna Formation – 705 chemin de la Cassine – 73200 Albertville

Tél/Fax : 04 79 32 44 72 - E-mail : encarnaformation@gmail.com

N°déclaration d'activité : 82 73 01512 73

- ✓ *La détection*
- ✓ *Le marquage-piquetage*
- ✓ *Les différentes couleurs de traçage*
- ✓ *Les distances à respecter à proximité des réseaux*
- ✓ *Aériens, souterrains*
- ✓ *Les classes : A, B, C*
- ✓ *Les différents réseaux*
- ✓ *Les couleurs des grillages avertisseurs*
- ✓ *Le gaz*
- ✓ *L'électricité*
- ✓ *La chaleur*
- ✓ *Les télécommunications*
- ✓ *L'eau potable*
- ✓ *Les eaux usées*
- ✓ *Les Engins pouvant intervenir sur un chantier : pelle mécanique, camion aspirateur, marteau piqueur, etc...*
- ✓ *Les interdictions d'utilisation*
- ✓ *Les règles de sécurité*
- ✓ *La règle des 4A*
- ✓ *Les risques*
- ✓ *La conduite à tenir en cas d'incident*

Tests QCM

Examen de compétences par QCM A.I.P.R sur tablettes numériques fournies par ENCARNA ou postes informatiques du client. Chaque stagiaire sera connecté sur le site du MEEM via l'accès ENCARNA FORMATION et devra répondre en ligne aux questions selon son profil.

Opérateur : examen de 30 questions

Note minimum requise pour l'obtention de l'examen : 36 sur 60 points

Notation : Chaque question détermine un score selon les critères suivants :

Bonne réponse : +2 points

Réponse non répondue : 0

Mauvaise réponse à un question ordinaire : - 1 point

Mauvaise réponse à un question ordinaire : - 5 points

Validité

La durée de validité de la formation AIPR est de 5 ans